



## Vente d'une maison avec lot manquant dans acte

Par **lilli06**, le 21/11/2014 à 16:45

Bonjour,

Voilà j'ai un gros souci. Cela fait déjà 2 mois que j'ai acheté une maison par l'intermédiaire d'une agence immobilière. L'agence nous a fait visiter une maison avec rez de jardin, un garage, ainsi que 2 celliers. Par ailleurs les propriétaires nous ont fait visiter la même chose puisque nous sommes revenus avec des membres de ma famille pour voir si le bien était une bonne affaire ou pas. Le jour de la signature avec le notaire un lot est omis et nous nous rendons pas compte. Le lendemain lors de la remise des clés la propriétaire nous dit que le fameux lot (le 2ème cellier) ne fait pas partie de la vente et qu'il est mentionné nulle part. Le souci c'est pas que ce qu'on nous avait dit et présenté. Nous étions très déçus car on s'est fait avoir. Personne pour nous renseigner l'agence a pris 15000 euro de frais, le notaire a pris ce qu'il lui était dû, les vendeurs de même, mais la vente reste inachevée car il manque un lot. Par ailleurs dans ce lot (cellier qui sert de buanderie) est alimenté sur mon compte ce qui n'est pas normal. Que dois-je faire pour récupérer mon lot. Dois-je porter plainte ? Comment faire pour porter plainte et sur qui agence ou/et vendeur ? Merci de me répondre rapidement

Par **moisse**, le 21/11/2014 à 19:40

Bonjour,

Commencer par consulter le compromis de vente.

Il indiquera l'étendue de l'accord tant sur la chose que le prix.

S'il s'agit d'une simple erreur survenue dans la rédaction de l'acte de vente, le notaire y

pourvoira.

Mais votre vendeur semble de mauvaise foi.

Il n'y a pas lieu de porter plainte, votre litige est purement civil sans aucun aspect pénal.